



Faire don d'un terrain à ses enfants.

Par **NALJ**, le **19/01/2008** à **00:21**

Ma tante et ma mère ont un terrain léguer par la famille de leur père.

Malheureusement elles n'ont pas séparé ce terrain en 2.

Mon mari et moi désirons construire sur la partie réservée à ma mère.

Ma mère voudrait donc me donner la moitié du terrain et l'autre moitié à mon frère ou ma sœur.

Que faut-il faire déjà pour séparer les parts de ma mère et ma tante?

Quelles formalités ma mère doit-elle remplir pour me faire don de cette partie de terrain?

Ma tante doit-elle payer quelque chose?

Jusqu'à maintenant c'est ce qui la rebute, même si elle n'a pas l'intention de construire sur sa part.

Mon mari et moi, avons nous des démarches à effectuer de notre côté?

Merci de nous aider, car nous ne pouvons plus rester sous un loyer qui augmente chaque 6 mois.

Nos moyens financiers ne nous le permettent pas.

Comment bénéficier de l'aide juridique?